

# LA SELECTION AUX FORMATIONS ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL - EDUCATEUR SPECIALISE

## I. LES CONDITIONS D'ADMISSION :

Peuvent se présenter aux épreuves mentionnées ci-dessous, les candidats titulaires :

- ♦ du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ou avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau D.R.J.S.C.S
- ♦ du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
- ♦ de l'un des titres ou diplômes admis réglementairement en dispense (voir liste détaillée au dos du dossier d'inscription)

## II. LES EPREUVES :

### 1. L'ÉPREUVE ECRITE

Cette épreuve est commune aux centres de formation I.S.S.M., E.S.T.E.S., C.F.E.J.E. et E.D.I.A.C. Formation pour les 3 filières d'Assistant de Service Social, d'Éducateur Spécialisé et d'Éducateur de Jeunes Enfants.

#### Nature de l'épreuve :

Celle-ci consiste en un écrit de 3 heures qui comporte deux volets :

A partir d'un document touchant à des questions d'actualité, le candidat devra :

- ↳ dégager les aspects essentiels du document de façon synthétique et concise ; retraduire à travers ces éléments la démarche et la cohérence d'ensemble
- ↳ rédiger un commentaire personnel et un argumentaire à partir d'une idée extraite du texte qui sera précisée aux candidats

#### Finalité de l'épreuve :

A travers cette épreuve, seront évaluées les capacités du candidat à :

- ↳ comprendre, analyser, synthétiser un texte
- ↳ raisonner et exprimer sa pensée en l'argumentant
- ↳ s'exprimer par écrit avec clarté et précision
- ↳ conduire une réflexion personnelle et problématisée à partir du texte

Il sera tenu compte de l'orthographe et de la grammaire.

#### Notation de l'épreuve :

- ↳ Les copies sont notées sur 20.
- ↳ Seront déclarés admissibles sur le plan régional les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 / 20

#### L'admissibilité :

- ↳ L'admissibilité à l'épreuve écrite vaut pour les 4 centres de formation ISSM, ESTES, CFEJE et EDIAC formation pour les 3 filières A.S, E.S et E.J.E.
- Sous réserve des critères d'admission réglementaires de chaque filière de formation.

Sont dispensés de l'épreuve écrite, les candidats titulaires du :



- D.E.E.S. (Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé)
- D.E.A.S. (Diplôme d'État d'Assistant de Service Social)
- D.E.E.J.E. (Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants)
- D.C.E.S.F. (Diplôme de Conseiller en Economie Sociale et Familiale)

ainsi que

les étudiants inscrits en 3ème année de Licence de Sociologie « Mention Développement Social » de l'Université de Strasbourg, uniquement pour les filières Assistant de Service Social et Educateur Spécialisé.

## 2. LES EPREUVES ORALES

Les épreuves orales ont pour finalité de permettre d'apprécier chez les candidats les potentialités et dispositions nécessaires à l'entrée en formation et au futur exercice professionnel (motivation, ouverture d'esprit, investissements sociaux, connaissance des problèmes du monde contemporain, qualité relationnelle, capacités d'adaptation à des situations multiples, capacités d'initiative et de création).

Les deux épreuves retenues par l'ISSM sont :

- ↳ un entretien individuel avec un psychologue en référence à la filière choisie, noté sur 20 points. Durée : 40 minutes.
- ↳ un entretien individuel avec deux professionnels (assistant social ou éducateur spécialisé et une personne qualifiée, selon la filière choisie), noté sur 20 points. Durée : 40 minutes.

Sont dispensés de l'entretien individuel avec un psychologue, les candidats titulaires du :

- C.A.F.M.E. (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Moniteur-Educateur)
- D.E.E.S. (Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé)
- D.E.A.S. (Diplôme d'État d'Assistant de Service Social)
- D.E.E.J.E. (Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants)
- D.C.E.S.F. (Diplôme de Conseiller en Economie Sociale et Familiale)

ainsi que

Les étudiants inscrits en 2<sup>ème</sup> année de formation de Moniteur-Educateur à l'IF.CA.A.D

## III. CALENDRIER :

### L'ÉPREUVE ECRITE :

Inscription : jusqu'au lundi 6 février 2012 inclus (cachet de la poste faisant foi)

COUT : 75 ¢

Date de l'épreuve écrite : le samedi 18 février 2012 de 9h00 à 12h00

**Résultat de l'écrit : le vendredi 16 mars 2012 à 14h00**

(sur le site, affichage à l'école et envoi par courrier le jour même)

### LES EPREUVES ORALES :

Inscription : jusqu'au lundi 26 mars 2012 inclus (cachet de la poste faisant foi)

COUT : 200 ¢ (1 FILIERE) OU 335 ¢ (2 FILIERES)

**Résultat définitif : le vendredi 25 mai 2012 à 14h00**

(sur le site, affichage à l'école et envoi par courrier)

☞ AUCUN RESULTAT N'EST DONNE PAR TELEPHONE,

IL VOUS SERA CONFIRME PAR COURRIER.

